



VRAI OU FAUX? - NOVEMBRE 2017

POLITIQUE D'ÉCHANGE ET DE REMBOURSEMENT

Comme cadeau de Noël, vous achetez à votre mère le chandail qu'elle avait adoré lors de votre dernière tournée des magasins. Malheureusement, le chandail n'est pas à sa taille.

VRAI ou FAUX. Comme cela fait moins de 10 jours que vous l'avez acheté, le commerçant est obligé de vous le rembourser.

FAUX, la loi n'oblige pas les commerçants à avoir une politique d'échange et de remboursement. Cette fameuse règle des 10 jours est un mythe bien répandu ! Chaque commerçant fixe ses propres règles sur le retour de la marchandise. Par conséquent, il est prudent de se renseigner si le commerçant a une telle politique d'échange ou de remboursement avant d'acheter vos cadeaux.

Si vous voulez de plus amples renseignements, venez assister à la séance d'information ayant pour titre «Un consommateur avisé en vaut deux» qui sera animée par l'une de nos juristes et par madame Cynthia Desbiens de l'Office de la protection du consommateur. Cette séance se déroulera ce soir à 18h00 à la Bibliothèque de Jonquière. Inscrivez-vous au 418-412-7722.



Me Jessica Mathieu
Agente à l'information juridique



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Saguenay —
Lac-Saint-Jean